

toutefois préoccupés par la lenteur de la réforme judiciaire en dépit d'une aide internationale considérable. Nous nous inquiétons aussi des conditions inhumaines de détention.

Au Guatemala, nous sommes encouragés par la récente évaluation de la MINUGUA à l'effet qu'il y a eu des progrès sensibles dans la mise en oeuvre des engagements pris à l'égard des droits de la personne. Le Canada appuie pleinement la MINUGUA, dont le travail est essentiel tant pour améliorer la situation des droits de la personne que pour assurer la mise en oeuvre des accords de paix.

J'ai commencé mon allocution en disant qu'aucun pays n'est sans reproche. Cela vaut certainement pour le Canada, dont le bilan a, à l'occasion, été jugé insuffisant par des organismes de l'ONU chargés de surveiller l'application des traités. En plus de chercher à régler de tels problèmes par le truchement de ses propres institutions, le Canada s'est engagé à coopérer avec l'ONU et ses organes responsables des droits de l'homme. Cette coopération est une obligation fondamentale dont nous sommes tous chargés envers la communauté internationale. Aux termes de la Charte des Nations Unies, nous sommes cependant tenus de faire davantage, de promouvoir le « respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous ». Notre participation à ces délibérations procède de la volonté d'honorer cette obligation et d'appeler à la plus grande coopération possible afin de garantir la réalisation des droits de la personne de tous, en tous lieux. Le Canada s'engage à soutenir entièrement les efforts de cette Assemblée à cette fin.